



JUDO CLUB PONT DU CASSE
Place Llança 47480 PONT DU CASSE

Email : judo.pont-du-casse@orange.fr

Sites : judo-pontducasse.jmdo.com

<https://www.facebook.com/judopontducasse/>

Chers parents, chers Judokas, chers Taïsoka, chers Jujitsukas,

Les vacances se terminent ... le bureau et Jérémy vous accueilleront le **lundi 6 septembre 2021** à partir de 17h00 pour les inscriptions et le début des cours puis le mercredi 8 à partir de 15h45.

Les jours et horaires des cours :

LUNDI : 17h30 à 18h30 mini-poussins/poussins/benjamins nés en **2010/11/12/13/14/15**
 18h30 à 19h30 Judo adultes à partir de minimes nés en **2008/2009**
 19h30 à 21h00 Taïso (gym volontaire)

MERCREDI : 16h00 à 16h45 petits samouraï nés en **2016/2017**
 17h00 à 18h00 mini-poussins nés en **2014/2015**
 18h00 à 19h00 poussins / benjamins nés en **2010/11/12/13**
 19h00 à 20h30 Jujitsu self-défense à partir de 12 ans

Saison 2021/2022 :

Pour le Judo licence et cotisation seront de **150 euros**.

Pour le Taïso (gym volontaire) licence et cotisation seront de **110 euros**.

Pour le Jujitsu licence et cotisation seront de **110 euros**.

Pour la prise de licence, vous pouvez remplir à l'avance les documents reçus par email ou disponibles sur le site du club, sinon munissez-vous d'un certificat médical, nous vous donnerons sur place la fiche d'inscription.

Le club est affilié ANCV (chèques vacances et coupons sport).

Les enfants de la commune en primaire ou au collège peuvent bénéficier du dispositif Pass'Écolier.

Adressez-vous à la mairie pour obtenir un coupon de réduction que vous nous présenterez lors de l'inscription de votre enfant

Attention pour tous les compétiteurs (à partir de poussin 2012/2013) sur le certificat médical libre ou sur le passeport la mention « **absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition** » est obligatoire.

Les documents nécessaires pour l'achat du passeport sportif au prix de 8 € (imposé par la fédération) sont la copie du livret de famille ou de la carte d'identité + une photo d'identité.

Si vous avez des kimonos dont vous n'avez plus l'utilité vous pouvez nous les ramener.

Le bureau se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Compte-tenu de la situation exceptionnelle des derniers mois liée à la pandémie, les licenciés 2020/2021 souhaitant se réinscrire, bénéficierons d'une remise exceptionnelle de 20€.

Le gouvernement a mis en place un dispositif appelé Pass'Sport qui vient s'ajouter aux autres dispositifs déjà en place. Si vous êtes éligible, vous recevrez en juillet ou en août un courrier du ministère chargé des sports. Pour bénéficier d'une remise supplémentaire de 50€, merci de présenter une pièce d'identité de votre enfant et une copie de ce courrier lors de son inscription.

A bientôt.

Le bureau